

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2018

Réunion du : 12 avril 2018

Date de convocation du conseil municipal : 06 avril 2018

Membres présents : Mmes CASTANET Marie-Christine, CHALAUX Pascale, SERVY Sophie, Ms RAYNAL Christian, LACAYROUZE Francis, RAYNAUD Guy.

Absents : Ms CESSIN J.Claude, TOURNIE Christian, DELMAS Yves, Mme LUC Muriel.

Procuration : Mme LUC M à Mme SERVY S.

Secrétaire de séance : Mme SERVY Sophie.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal séance précédente
- Délibérations :
 - Vote des 3 taxes communales
 - Budget 2018 Commune
 - Tarif 2018 Assainissement
 - Budget 2018 Assainissement
 - Tarif columbarium
 - Moulin Blanc : Subvention Cauvaldor
- MAM : présentation esquisse
- Cauvaldor
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 50

- Procès-verbal du 15 mars 2018

Après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

-Vote des 3 taxes communales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Il propose d'augmenter la taxe d'habitation de 0.15 % pour effort fiscal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivant : Rappel des taux :

	2017	2018
Taxe d'habitation	9.45 %	9.60 %
Taxe foncière (bâti)	16.22 %	16.22 %
Taxe foncière (non-bâti)	131.12 %	131.12 %

-Budget 2018 Commune

Fonctionnement :

Dépenses : 219 422.05 € dont 60 290.07 € transférés à l'investissement

Recettes : 219 422.05 € dont 34 279.05 € d'excédent 2017 reporté.

La section de fonctionnement s'équilibre à 219 422.05 €

Investissement :

Dépenses : 954 081.70 €

Recettes : 954 081.70 € dont 60 290.07 € de la section de fonctionnement

La section d'investissement s'équilibre à 954 081.70 €

Le budget communal 2018 s'équilibre à 1 173 503.75 €

Il est précisé que le coût des travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles, de rénovation des logements et du déplacement de la mairie seront définitifs lorsque la mairie aura en possession les arrêtés des subventions et les montants définitifs des travaux.

-Tarif assainissement 2018

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'évolution du nombre de points et d'habitations connectées à l'assainissement collectif. Il propose de baisser la part fixe et de ne pas modifier la part variable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018, le barème suivant : Part fixe à 85 € et Part variable à 15 €.

-Budget 2018 Assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 38 698.58 € dont 22 950.18 € transférés à l'investissement

Recettes : 38 698.58 € dont 20 991.42 d'excédent 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à 38 698.58 €

Investissement :

Dépenses : 36 475.25 € dont 5 914.44 € de déficit 2017

Recettes : 36 475.25 € dont 22 950.18 € de la section de fonctionnement

La section d'investissement s'équilibre à 36 475.25 €

Le budget assainissement 2018 s'équilibre à 75 173.83 €

-Cimetière : Tarifs 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement d'un columbarium sont terminés. Il convient de fixer les tarifs de vente des cases de celui-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter de 2018, les tarifs suivant :

- concession d'une case du columbarium : 400 €

- concession d'un terrain de 2.5 m² : 96 €

- concession d'un terrain de 5.00 m² : 153 €

- droit d'enregistrement en plus et décide que ces tarifs subiront une hausse de 3 % l'an.

-Travaux Lavoir du Moulin Blanc : Subvention Cauvaldor

Vu la décision du conseil municipal de Rignac, sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours à la communauté de communes pour le projet suivant « Le lavoir du Moulin Blanc »,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 27 décembre 2017 accordant un fonds de concours à hauteur de 3 588.00 € à la commune pour ce projet.

Considérant que l'article L.5214-6 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et le fond de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide d'un fond de concours pour le projet « lavoir du Moulin Blanc », accepte le fonds de concours à hauteur de 3 588.00 €, rappelle le plan de financement comme suit : commune de Rignac : 3 589.00 €, Fonds de concours 3 588 € et acte que le fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

-MAM : Présentation de l'esquisse

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'esquisse de la MAM établie par le Cabinet d'architectes Kiziltas. Des modifications seront à apporter sur celle-ci.

-Cauvaldor :

- PLUIH :

Une visite de la commune par le cabinet d'études chargé de l'élaboration du futur PLUIH est prévue afin de prendre en compte les projets de la commune en matière d'urbanisme.

-Ciné toiles :

La commune s'étant portée candidate, une programmation est prévue le 29 ou 30 août (à définir).

-Questions diverses :

-RPI l'Etoile :

Le budget doit être voté le 17 avril. Tarif 2018 : 1 797 € / enfant.

-Espace jeunes Gramat :

Une animation est prévue sur la commune le 16 juin.

-Association « Ier Uei Deman Rinhac » :

La cabine téléphonique (hors service et cédée à la commune) est mise à la disposition de l'association. Elle sera déplacée près de l'espace « jeux » des enfants et transformée en boîte à livres. Un panneau cartes postales anciennes sera posé près de l'église.

-Fête du village

Elle aura lieu les 13, 14 et 15 juillet 2018.

Fin de séance : 23 h 50

Prochaines réunions :

-Projet MAM : le 24 mai

-Conseil Municipal : 24 mai 2018

Le Maire,
Francis LACAYROUZE

La secrétaire de séance
Sophie SERVY

Les membres du conseil municipal.